

Les conditions générales ci-après sont de rigueur et de stricte observance.

Elles sont applicables à toutes les ventes, sauf spécification contraire valable pour le seul cas particulier qu'elle concerne.

Elles sont considérées comme acceptées par l'acheteur du fait de la remise de sa commande et malgré ses propres conditions d'achat.

1 - GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente constituent la base juridique de tous nos contrats de prestations de fournitures, conclus avec notre clientèle. Elles font échec à toute clause contraire, imprimées ou non, proposées par le client ou prises comme base de rédaction de leurs commandes, dès lors qu'elles n'ont pas été acceptées par nous explicitement et par écrit. Toutes tolérances ou conditions particulières de notre part portant par exemple, sur les conditions de paiement ou de livraison, ne sauraient constituer une renonciation implicite aux présentes conditions générales.

2 - DEVIS - ETUDES

Nos devis sont établis à titre indicatif, en considération de la qualité et de la quantité des travaux sollicités par notre client. Sauf convention contraire acceptée par tous, notre entreprise demeure propriétaire des instruments de fabrication qu'elle crée pour les besoins de la commande, en particulier des supports de données, tels que clichés, films, etc... Les travaux impliquant de notre part une activité créatrice emportent à notre profit l'acquisition de pleins droits d'auteur en découlant, sauf convention contraire expresse stipulée dès l'origine. Les plans, études, devis et documents de toute nature ne sont fournis gratuitement que dans la mesure où ils sont suivis de la commande qui les concerne. A défaut de commande, le retour de ces documents pourra être exigé et le coût des frais de leur établissement pourra être facturé. De la même manière, le coût des travaux préparatoires demandés par le client seront supportés par lui s'il n'est pas donné suite par une commande dans les deux mois.

3 - COMMANDES

Notre documentation générale ou les propositions faites par nos agents ne nous engageant qu'après confirmation écrite de notre part. Le client a l'entière responsabilité et règle toute contestation formulée par des tiers, concernant la propriété des modèles ou plans qu'ils nous a soumis. La prestation d'une commande portant sur la reproduction d'un objet bénéficiant de la protection de la loi du 11 mars 1957, implique de la part du client l'affirmation de l'existence d'un droit de reproduction à son profit. Toute annulation ou suspension de commande ne pourra être prise en considération que si elle a été notifiée par écrit à notre siège social et nous est parvenue au moins 12h avant la date prévue pour le démarrage des travaux. En cas d'annulation ou de suspension de commande, toutes les marchandises terminées ou en cours de fabrication seront facturées, ainsi que les matières premières (supports, encres, ...) commandées par nos soins pour l'exécution de la commande du client. De la même façon, il sera établi un relevé des frais de maquette et de réalisation engagés, le montant en sera facturé au client, indépendamment de la faculté pour nous de toute indemnisation à raison du préjudice éventuellement subi, ainsi que l'indemnité de résiliation prévue par l'article 9. Nous nous réservons le droit en cas de changement important survenu dans la situation de notre client (décès, incapacité, dissolution, changement de statut, redressement judiciaire etc...), d'exiger des garanties ou d'annuler sans indemnité, même après exécution partielle, les travaux restant à effectuer. Les travaux déjà exécutés seront facturés aux conditions normales.

4 - TARIF - VENTES

Pour toute commande de moins de 100€ H.T. sera ajouté un forfait de 15,24€ H.T pour la couverture des frais fixes de traitement et facturation. Pour toute commande égale ou inférieure à 83,61€ H.T., un paiement comptant sera exigé. Sauf stipulation écrite contraire de notre part, nos offres ne sont valables que pour une durée de quinze jours à compter de leurs rédactions. Nos prix sont donnés à titre indicatif sans engagement de durée et peuvent être modifiés à tout moment en cas de variation de taxes fiscales, du coût de la main-d'œuvre, des matières premières ou du transport et en général de toute modification à nos prix de revient. Les échantillons ne sont remis qu'à titre indicatif du produit, sans garantie de conformité stricte de la livraison. Nos prix peuvent également être majorés lorsque le travail est exécuté par suite des exigences du client ou du non respect par lui du délai prévu par le calendrier des opérations, en dehors des heures normales de travail de nos ateliers. Les corrections d'auteur sont facturées à part au client. Le représentant n'ayant pas qualité pour traiter définitivement, toutes les commandes enregistrées par lui sont prises sous réserve d'acceptation par la Société.

5 - DROITS D'AUTEURS

Nos rapports avec nos clients sont régis par les usages professionnels et conditions générales de vente des industries graphiques. Tous les projets et maquettes établis par nos soins demeurent notre propriété exclusive. Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits sans notre accord sous quelque forme que ce soit. Tous travaux préparatoires sont toujours à la charge du client, même lorsqu'aucune suite n'est donnée dans un délai de deux mois à compter de leur présentation, et donnent lieu à l'établissement d'une facture. Conforme à l'estimation préalable donnée. Dans le cas de travaux impliquant sous quelque forme que ce soit une activité créatrice au sens de la législation sur la propriété artistique (dessins, photographies, gravures, films et clichés de toute nature, empreintes, compositions en caractères spéciaux, dispositions typographiques, ou lithographiques, maquettes de reliure et de brochure, forme de découpage, etc...), les droits d'auteurs découlant de cette création, et notamment le droit de reproduction, restent acquis et ne sont transférés au client que moyennant une convention en ce sens. Cette convention de cession des droits d'auteur et notamment du droit de reproduction doit être expresse : elle ne saurait résulter, ni du fait que l'activité créatrice ait été prévue dans la commande, ni du fait qu'elle fasse l'objet d'une rémunération spéciale, ni enfin du fait que la propriété du support matériel du droit d'auteur soit transférée au client. Sauf convention spéciale d'exclusivité, la création artistique réalisée peut être à nouveau utilisée. Ces règles s'appliquent aussi aux travaux préparatoires. La passation d'une commande portant sur la reproduction d'un objet qui bénéficie de la protection des lois sur la propriété artistique implique, de la part du client, l'affirmation de l'existence d'un droit de reproduction à son profit. Le client doit donc donner toute garantie pour toute contestation dont ce droit de reproduction pourrait être l'objet. Les clichés ou films établis par nos soins restent également notre propriété sauf entente préalable, même s'ils ont été facturés à part.

6 - BON A TIRER

Tout "bon à tirer" daté et signé par un client dégage entièrement notre responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions - Tout délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif, et sa non-observation ne peut motiver un laissé pour compte, une remise ou une indemnisation quelconque, quelles qu'en soient les causes, importances et conséquences du retard - Nos marchandises, même vendues franco, voyagent aux risques et périls des destinataires, et notre responsabilité est dérogée dès que les réceptionnés ou encaissements nous sont remis - Nous déclinons toute responsabilité pour la bonne exécution d'un travail quand le matériel nous est fourni par le client et ce pour le cas où le dit matériel serait mal approprié ou défectueux - Tous remaniements, modifications ou changements apportés par le client au projet initial seront toujours facturés en fonction du temps que nécessite leur exécution.

7 - QUANTITES

En raison des aléas des fabrications, nous nous réservons la possibilité de livrer la quantité commandée avec une marge de plus ou moins de 5% selon le tirage pour les travaux ordinaires, et de 10% pour les travaux de conditionnement. Ces chiffres sont doublés pour les travaux en 3 ou 4 couleurs et travaux de façonnage spéciaux. Le taux de gâche des supports fourni par le client fait toujours l'objet d'un forfait, celui-ci devant être sans défaut et livré à la date fixée par notre entreprise. Les prix sont établis pour

une fabrication continue de la quantité indiquée par la proposition.

8 - DELAIS

Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont subordonnés à l'existence d'un stock. Leur non-respect ne pourra entraîner la réclamation d'aucune indemnité, l'acheteur renonçant expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1611 du Code Civil. Des dépassements de délai ne peuvent en aucun cas donner lieu à des annulations de commande ou report de paiement. Au cas particulier où il serait fait expressément exception au caractère purement indicatif du délai de livraison, nous sommes dérogés de plein droit de tout engagement :

- En cas de non-respect des conditions de paiement par le client.
- Dans le cas où les renseignements servant de base à l'élaboration de nos travaux, à fournir par le client ne seraient pas parvenus en temps voulu ou si le client apportait des modifications après réception de ces premiers renseignements.
- En cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté, tels que, notamment : arrêt de force motrice, incendie, inondation, block out, grèves etc... et tout autre événement de nature imprévisible, en empêchant l'exécution dans des conditions normales.

9 - LIVRAISON EXPEDITION

Nos marchandises, même expédiées franco ou livrées par nos soins, voyagent toutes aux risques et périls du client, à qui il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer s'il y a lieu, tous recours contre les transporteurs, seuls responsables à son égard. La livraison est réalisée par la remise directe de la fourniture au client, au transporteur désigné par lui ou à défaut, choisi par nous. En cas d'impossibilité ou d'absence d'instruction sur la destination, la livraison est réputée effectuée par un simple avis de mise à disposition adressé à notre client. Toutes réclamations devront être faites par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard huit jours après la réception de nos marchandises, passé ce délai, elles ne sont plus recevables.

10 - GARANTIE

Notre garantie porte exclusivement sur la conformité des marchandises aux spécifications de la commande, ainsi que la bonne mise en œuvre des matériaux choisis. elle ne s'applique pas en cas de vices provenant soit de matières fournies ou imposées par le client, soit d'une conception imposée par celui-ci. De la même façon, nous ne saurions être tenus pour responsable d'une baisse de qualité de nos travaux qui résulterait d'une exécution hâtive causée soit par les exigences du client, soit par son non-respect du délai prévu par le calendrier des opérations. enfin elle ne s'applique pas aux résultats industriels ou économiques du matériel livré. Le bon à tirer signé par le client dégage notre responsabilité pour les travaux exécutés antérieurement à sa signature, sous réserve des corrections apportées sur ce bon. Notre responsabilité se limite exclusivement au remplacement de nos fabrications jugées impropres à leur usage ou, à notre choix, au remboursement de la valeur des marchandises critiquées exécutées par nos soins. Tout défaut mettant en jeu notre garantie doit, sous peine de déchéance, nous être signalé dès sa découverte. Les marchandises de toutes natures et objets divers appartenant au client et remis à notre entreprise ne sont garanties contre aucun risque, notamment de détérioration, accident, perte, ils doivent être assurés par le client.

11 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf convention expresse écrite, le règlement de nos factures doit être effectué au comptant, sans escompte, en valeur à notre siège social. Le non-retour d'une traite avec acceptation et domiciliation dans un délai de 7 jours, lorsque ce mode de paiement a été expressément prévu, ainsi que le non-respect de l'échéance ou des échéances convenues pour le règlement, entraîne à notre gré de plein droit et sans mise en demeure, soit :

- l'exigibilité de toute somme restant due, quel que soit le mode de règlement prévu, ainsi que, à titre d'intérêt de retard, une pénalité égale à deux fois le taux d'intérêt légal en vigueur, décompté à la date prévue pour le règlement, ainsi qu'enfin les frais judiciaires éventuels, Soit :
- la résolution de l'ensemble des contrats en cours, étant précisé que les acomptes perçus seront retenus pour se compenser de plein droit avec une indemnité de résiliation qui est fixée à 30% du montant des commandes, sans préjudices d'éventuels dommages et intérêts. Les matières premières et documents confiés par le client constituent un gage affecté au paiement.

12 - RENONCIATION AU CONTRAT

En cas de force majeure tel qu'arrêt de force motrice, incendie, inondation, fait de grève ou bouleversement des conditions économiques, carences de fournisseur ou encore difficultés imprévisibles ou tous événements indépendants de notre volonté se révélant au cours de l'exécution d'une commande, nous nous réservons le droit d'annuler en partie ou en totalité la commande en cours. Dans ce cas, nous serions tenus d'informer le client dans le plus court délai après les événements ayant entraîné notre décision. Aucune indemnité ne saurait être exigée de notre part, à raison d'une renonciation ne résultant pas de notre simple volonté.

13 - RESERVE DE PROPRIETE

Nous nous réservons expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

14 - RÉCLAMATIONS

Aucun retour de marchandises ne sera accepté par nous sans notre accord préalable par écrit, quelles que soient les raisons invoquées par le client. Le vendeur n'acceptera de réclamations ou autres plaintes que lorsqu'il s'agira de marchandises vendues comme premier choix à l'exclusion de choix industriel, second choix ou « hors collection ». Toute réclamation pour vice ou défaut doit être fait par écrit 15 jours au plus tard après la réception des marchandises. Elle doit être accompagnée des pièces justificatives, échantillons, note de colisage, etc. En cas de dépassement du délai de réclamation ou si les marchandises livrées ont été traitées ou transformées d'une façon ou d'une autre, l'acheteur perd tout droit à l'encontre du vendeur. En cas de vices cachés, la réclamation doit être notifiée immédiatement après la découverte du défaut. L'acheteur devra alors faire la preuve qu'il s'agit bien d'un vice caché. Le droit de réclamation expire de toute façon trois mois après la réception des marchandises. Si celles-ci ont été transformées, traitées ou revendues de quelque façon que ce soit après que l'acheteur ait découvert ou aurait dû découvrir un vice caché, l'acheteur est déchu de tout droit de réclamations. Si la réclamation, compte tenu de ce qui précède, est reconnue recevable et fondée, l'acheteur pourra demander le remboursement des marchandises sans être en droit pour autant d'exiger ni dommages et intérêts, ni remboursement de frais de transformation ou autres, cet éventuel remboursement ne pourrait être effectué que sur la base du prix de la facturation d'origine et après retour des marchandises reconnues non conformes. Toute obligation du vendeur est suspendue si l'acheteur procède à une retenue quelconque ou à une compensation sans l'accord préalable du vendeur.

15 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige, il est fait attribution de juridiction auprès du tribunal de commerce d'Antibes qui sera seul compétent quelle que soit la nature, la cause ou le lieu du litige, et quelles que puissent être les conditions spéciales de la vente, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.